



---

**■ Formateur pratique du cariste**

---



---

## ■ Table des matières

---

- 01 Introduction
- 02 Formation du cariste
- 03 Formateur de cariste
- 03 Qualifications
- 04 Connaissances
- 05 Compétences pour l'utilisation des chariots élévateurs
- 06 Compétences et aptitudes pour l'enseignement

---

## ■ Introduction

---

La formation de formateur de cariste est une formation essentielle pour les entreprises qui souhaitent devenir autonomes en matière de formation pratique de leurs caristes. Cependant, en raison de l'aspect pratique inhérent à cette formation, elle est disponible uniquement en présentiel.

Pour former des caristes compétents et conformes aux normes de sécurité, il est crucial de leur offrir une expérience pratique approfondie. La manipulation des chariots élévateurs, la compréhension des principes de sécurité, la gestion des charges et des espaces de travail sont des compétences qui nécessitent une formation pratique sur le terrain. La formation de formateur de cariste permet aux employés désignés de devenir des experts capables d'enseigner ces compétences aux autres membres du personnel.

En participant à la formation de formateur de cariste, les employés apprennent non seulement les bonnes pratiques en matière de conduite des chariots élévateurs, mais aussi les techniques pédagogiques pour transmettre efficacement ces connaissances à d'autres personnes. Ils acquièrent une compréhension approfondie des règles de sécurité, des procédures d'exploitation et des meilleures pratiques du secteur.

En incitant les entreprises à former quelques-uns de leurs employés en tant que formateurs de cariste, nous les encourageons à devenir autonomes dans la formation pratique de leur personnel. Cela leur permet de former rapidement et efficacement de nouveaux caristes, de mettre à jour les compétences des conducteurs existants et de maintenir un niveau élevé de sécurité au sein de leur organisation.

Notez que la formation de formateur de cariste peut requérir une requalification après un certain laps de temps. Il est de votre obligation de maintenir vos formateurs à jour.

---

## ■ Formation du cariste

---

Un chariot élévateur doit être utilisé uniquement par un cariste ayant reçu :

1. une formation qui porte notamment sur :
  - a. les notions de base relatives aux chariots élévateurs;
  - b. le milieu de travail et ses incidences sur la conduite d'un chariot élévateur;
  - c. la conduite d'un chariot élévateur;
  - d. les règles et mesures de sécurité.
  
2. une formation pratique, effectuée sous la supervision d'un instructeur, qui porte sur les activités liées au chariot élévateur, tels le démarrage, le déplacement et l'arrêt, la manutention de charges et toute autre manœuvre nécessaire à la conduite d'un chariot élévateur.

La formation pratique doit être réalisée, dans un premier temps, si possible, à l'extérieur de la zone réservée aux opérations courantes et être ensuite complétée dans la zone habituelle de travail.

De plus, la formation prévue aux paragraphes 1 et 2 comprend les directives sur l'environnement de travail, les conditions spécifiques à celui-ci ainsi que le type de chariot élévateur qu'utilisera le cariste.

---

**Pour enseigner ces éléments de formation, des connaissances spécifiques sont nécessaires selon la norme CSAB335-15.**

---

**Notre formation «Chariot élévateur / télescopique» répond aux exigences citées dans le paragraphe 1 en lien avec le volet théorique.**

---

## ■ Formateur de cariste

---

On considère que les connaissances et les compétences ci-dessous sont les qualifications minimales exigibles pour les formateurs de caristes.

Ces derniers devraient bien connaître les divers types et les diverses catégories de chariots élévateurs pour lesquels ils donnent une formation, y compris les applications, les limites et les restrictions.

De plus, les formateurs devraient connaître les nouvelles méthodes d'enseignement et la plus récente technologie.

---

**Les autorités fédérales, provinciales et territoriales peuvent également émettre des exigences particulières en matière de formation.**

---

Si tel est le cas, les formateurs devraient connaître ces exigences et les programmes qui s'y rapportent.

---

## ■ Qualifications

---

**Un formateur de caristes doit avoir au moins les qualifications suivantes :**

- a. avoir réussi un cours de formation de caristes (y compris tous les éléments pratiques) conforme à cette norme (et pouvoir le prouver documents à l'appui);
- b. avoir réussi un cours de formation sur le SIMDUT (et pouvoir le prouver documents à l'appui);
- c. si le milieu de travail l'exige, avoir réussi un cours de formation sur le TMD (et pouvoir le prouver documents à l'appui);
- d. en plus des exigences des alinéas a) à c), les formateurs des caristes de chariots élévateurs de catégorie 2 à grande levée doivent avoir réussi à un cours de formation en protection contre les chutes (conforme à la CSA Z259.17).

---

## ■ Connaissances

---

**Les formateurs de caristes doivent avoir au moins les connaissances suivantes :**

- a. pouvoir lire et comprendre les manuels relatifs aux chariots élévateurs, les spécifications du fabricant, les dessins, l'instrumentation et les listes de pièces;
- b. connaître la terminologie utilisée dans l'industrie, ainsi que celle utilisée dans cette norme et dans tous les documents auxquels elle fait référence;
- c. connaître la réglementation pertinente (y compris les obligations, les droits et les sanctions), ainsi que les règlements, les codes, les normes et les lignes directrices applicables à l'utilisation des chariots élévateurs et à la formation des caristes;
- d. connaître les pratiques générales de sécurité requises pour l'utilisation des chariots élévateurs;
- e. si les formateurs donnent une formation conforme aux articles 6.3 et 6.16 de cette norme, ils doivent connaître les politiques et les procédures pertinentes de l'entreprise, ainsi que les dangers propres au milieu de travail;
- f. connaître les pratiques de sécurité nécessaires pour effectuer les inspections avant l'utilisation des chariots élévateurs en service;
- g. connaître le but et les fonctions de tous les éléments, dispositifs et accessoires communément utilisés sur les chariots élévateurs, et savoir comment effectuer une inspection afin de déterminer s'ils fonctionnent correctement;
- h. avoir une connaissance pratique des systèmes électriques, hydrauliques et mécaniques afin de disposer de suffisamment d'informations contextuelles pour être en mesure de les expliquer les points requis au chapitre 6 de cette norme;

- i. avoir une connaissance pratique des sources et systèmes d'alimentation en énergie (p. ex., batteries, gaz naturel, propane, essence et diesel), y compris les procédures d'entreposage, de manutention et d'entretien;
- j. le formateur doit connaître les dangers propres à ces sources et systèmes d'alimentation en énergie; et
- k. connaître les principes de l'apprentissage des adultes.

---

## ■ Compétences pour l'utilisation des chariots élévateurs

---

**Les formateurs de caristes doivent pouvoir effectuer les tâches suivantes :**

- a. les vérifications avant l'utilisation;
- b. le démarrage et l'arrêt;
- c. les manœuvres générales, y compris l'arrêt, le démarrage, les virages, la marche avant et arrière, le stationnement et l'exécution de tâches dans des lieux occupés par d'autres employés;
- d. la manutention des charges, y compris la sélection et l'arrimage des charges, leur prise et leur mise en place, le levage de travailleurs, le gerbage et la reconstitution des stocks;
- e. le chargement et le déchargement des véhicules de transport, des structures et des ascenseurs ou monte-charges; et
- f. l'entretien pour l'exploitation, notamment l'avitaillement, le rechargement (s'il y a lieu) et les inspections régulières.

---

## ■ Compétences et aptitudes pour l'enseignement

---

Les formateurs de caristes doivent détenir les compétences et les aptitudes suivantes pour l'enseignement :

- a. pouvoir appliquer de façon efficace les techniques pertinentes pour l'apprentissage des adultes;
- b. avoir des aptitudes pour communications écrites;
- c. avoir de l'entregent (p. ex., aptitudes pour les communications verbales, le counseling et l'écoute); et
- d. savoir comment obtenir les informations requises.

